

No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 30 novembre 2023

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 30 novembre 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Monsieur Benoit Ricard, district 3  
Madame Aryane Boyer, district 4  
Monsieur Joël Ricard, district 6

Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement n°873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Versement avantages - vacances -
- Poste d'agente de bureau
- Achat d'un ensemble laser
- Politique de reconnaissance
- Multimédia - salle communautaire
- Appui centre aquatique Montcalm
- Embauche journalier chauffeur
- Autorisation signature entente Cyberimpact
- Certificat de paiement no 1 - Groupe Québéco inc. - Poste de surpression Desroches
- Demande de PIIA Rue Cartier
- Avis de motion règlement numéro 1098-23 abrogeant le règlement 1080-23 relatif aux tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité de Sainte-Julienne
- Période de questions de la séance
- Levée de la séance

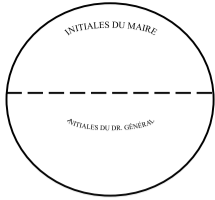
23-11X-519

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard  
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.



No. résolution  
ou annotation

23-11X-520

VERSEMENT AVANTAGES -VACANCES - TEMPS

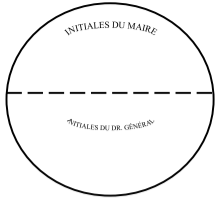
- CONSIDÉRANT l'absence d'employés pour des raisons prévues à la convention collective des cols blancs et bleus et conformément à la Commission des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé sécurité au travail (CNESST);
- CONSIDÉRANT QU' un surcroit de travail inhabituel en raison du mouvement de personnel ainsi que des absences ont empêché quelques employés à prendre leurs vacances annuelles;
- CONSIDÉRANT l'absence de personnel aux travaux publics l'hiver 2023;
- CONSIDÉRANT les besoins actuels de l'employeur;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et du comité plénier;
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la chef des finances à :

- procéder aux versements de toutes les banques conformément à la convention collective des cols blancs et bleus en conformité avec la Commission des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé sécurité au travail (CNESST) en faveur de madame Roxanne Leblanc;
- procéder exceptionnellement au paiement du temps accumulé de 40 heures à David Wisdom;
- procéder exceptionnellement au paiement du solde des vacances qui n'ont pu être prises au cours de l'année 2023 si celles-ci n'ont pas été prises avant le 1er décembre 2023 et auxquelles avaient droit les employés suivants;

Madame Katty Dupras  
Madame Nathalie Girard  
Madame Carol Foley  
Monsieur Jérôme Morin  
Monsieur Hervé Robichaud  
Monsieur Pierre Boisvert  
Madame Bélinda Maurice  
Madame Roxane Leblanc



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 30 novembre 2023

23-11X-521

POSTE D'AGENTE DE BUREAU

CONSIDÉRANT le poste d'agente de bureau laissé vacant;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est essentiel au bon fonctionnement de la municipalité et qu'il y a lieu de le combler;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'affichage du poste tel que prévu à la convention collective;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme madame Ninon Boissonneault à compter du 29 janvier 2024 à titre d'agente de bureau, le tout conformément à l'article 11.4 de la convention collective des cols blancs en vigueur.

ADOPTÉE

23-11X-522

ACHAT D'UN ENSEMBLE LASER

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un laser aux travaux publics s'avère essentielle lors de multiples travaux, notamment lors des travaux de nivelage et de reprofilage de fossé;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Abtech Services Polytechniques inc.;

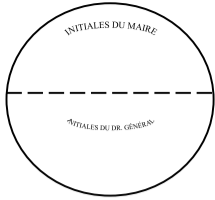
CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'un ensemble standard laser auprès de Abtech Services Polytechniques inc. selon la soumission datée du 25 septembre au montant de 4 126,63\$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit assumée par l'excédent affecté aux immobilisations.



No. résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

23-11X-523

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire adopter une politique de reconnaissance afin d'assurer un standard et une équité lors des actions de reconnaissance des employés en conformité avec sa mission, sa vision et ses orientations stratégiques et sa culture organisationnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil :

- adopte la politique de reconnaissance des employés à compter des présentes;
- autorise la directrice générale et le maire à signer pour et au nom de la municipalité, la politique de reconnaissance des employés.

ADOPTÉE

23-11X-524

MULTIMÉDIA SALLE COMMUNAUTAIRE

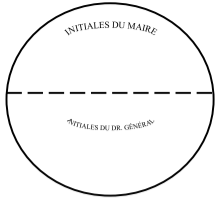
CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 23-06R-282 la municipalité a procédé à la location d'une salle à vocation communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite rendre cette salle multifonctionnelle ayant la capacité d'offrir tous les équipements essentiels au bon fonctionnement technique des produits qui permettent l'utilisation simultanée et interactive de plusieurs modes de représentation de l'information (textes, sons, images fixes ou animées);

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'entreprise Québec Son énergie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 30 novembre 2023

APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à mandater la firme Québec Son énergie afin de procéder à l'installation complète des équipements techniques requis et de permettre l'utilisation simultanée et interactive de plusieurs modes de représentation de l'information à la salle communautaire au montant de 61 815.25\$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission déposée sous le numéro no. 12918.

ADOPTÉE

23-11X-525

RÉTROCESSION DU LOT 6 438 013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot 6 438 013;

CONSIDÉRANT QUE ce lot avait été acquis pour l'aménagement futur d'une rue visant à relier le domaine des deux Lacs au projet de développement Trécarré;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une rue sur ce lot est techniquement très complexe et qu'il n'est pas dans les orientations municipales de donner suite à ce projet d'aménagement de rue;

CONSIDÉRANT QUE le lot avait été acquis à titre gratuit et n'est désormais d'aucune utilité municipale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de rétrocéder le lot aux propriétaires d'origine;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité rétrocède à titre gratuit le lot 6 438 013 à l'entreprise Domaine Trécarré inc.

QUE la municipalité acquitte les frais de notaire nécessaires liés à la transaction.

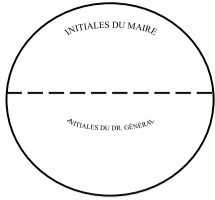
QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la transaction.

ADOPTÉE

23-11X-526

APPUI CENTRE AQUATIQUE DE MONTCALM

CONSIDÉRANT QU' il est important de pouvoir offrir une gamme d'activités physiques variée à la



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 30 novembre 2023

population grandissante de la  
municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il y a un besoin criant pour l'implantation  
d'un centre aquatique dans la MRC  
Montcalm;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard  
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne appuie le  
projet de l'organisme à but non lucratif "Centre aquatique de  
Montcalm" visant l'implantation d'un centre aquatique dans la  
municipalité de Sainte-Julienne afin que ce dernier puisse  
bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le  
cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures  
récréatives, sportives et de plein air.

QUE le conseil s'engage à conclure une entente de service avec le  
Centre aquatique de Montcalm afin que ce dernier soit accessible  
à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE

23-11X-527

EMBAUCHE JOURNALIER CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT les besoins de main d'œuvre pour les  
opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux besoins, il peut être  
nécessaire de procéder à des embauches  
occasionnelles;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins sont soumis au comité de  
relation de travail pour recommandation;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

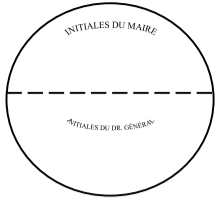
QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Daniel Garant à  
titre de journalier chauffeur occasionnel pour la période hivernale  
conditionnellement à l'obtention de son permis de classe 3 qui est  
actuellement en cours d'obtention, le tout conformément à la  
convention collectives des cols bleus en vigueur.

ADOPTÉE

23-11X-528

AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE CYBERIMPACT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité achemine présentement  
son infolettre mensuelle avec le système  
Mailchimp à nos 4,456 abonnés;



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 30 novembre 2023

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes en processus de transition de notre site web avec l'entreprise Blanko et qu'un nouveau gabarit est inclus dans le contrat;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service déposé par L'entreprise Cyberimpact afin de fournir le service de logiciel pour l'envoi d'infolettre et que l'expertise de Blanko leur permet de transférer notre liste d'abonnées à leur système;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Benoit Ricard  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Joël Ricard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de service avec Cyberimpact pour un terme de deux ans selon les coûts et les modalités du contrat.

ADOPTÉE

23-11X-529

**CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 1 - GROUPE QUÉBÉCO INC. -  
POSTE DE SUPPRESSION DESROCHES**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution 23-03R-139, la municipalité octroyait le mandat de réfection du poste de suppression Desroches à l'entreprise Groupe Québeco inc.;

**CONSIDÉRANT** les demandes de paiement 1 et 2 déposé par l'entreprise suite aux travaux exécutés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement 1 préparée par Stéphanie Langlois, ingénieure adjointe au chargé de projet chez Parallèle 54, d'un montant avant taxe et après l'application de la retenue contractuelle de 189 709.74\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault

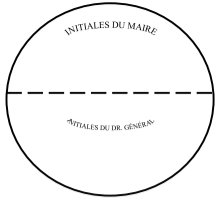
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise le paiement des demandes de paiement 1 et 2 déposées par l'entreprise Groupe Québeco inc pour montant total avant taxes et après retenue de 189 709.74\$ conformément à la recommandation de paiement 1 déposée par Stéphanie Langlois ingénieure responsable au dossier chez Parallèle 54.

ADOPTÉE

23-11X-530

**DEMANDE DE PIIA RUE CARTIER**



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 30 novembre 2023

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2023-0060 pour le 2550 rue Cartier

CONSIDÉRANT QUE le demande vise à effectuer un agrandissement de 4.22 mètres par 4.37 mètres en fermant la terrasse;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement extérieurs suivants sont proposés:  
1. Fibrociment couleur caramel  
2. Pierre couleur charcoal

CONSIDÉRANT QUE le plan de professionnel préparé sous le numéro de dossier 23-053 par Mireille Asselin, architecte, a été déposé au dossier;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du PIIA sont respectés.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier lors de la séance du 22 novembre et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la demande de PIIA #2023-0060 telle que présentée.

ADOPTÉE

#### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT TARIFICATION

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N°1098-23 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°1080-23 RELATIF AUX TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE.

Madame Aryane Boyer donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le règlement numéro 1098-23 abrogeant le règlement 1080-23 relatif aux tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité de Sainte-Julienne», et dépose le projet de règlement à cet effet.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

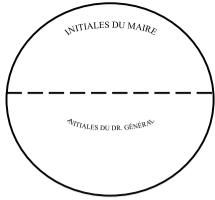
Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

23-11X-531

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin





No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 30 novembre 2023

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron  
Maire

Madame Nathalie Girard  
Directrice générale et  
greffière-trésorière